Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211407556-20250328-D16-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2025

DELIBERATION N° 16/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 28 MARS, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT,** Maire.

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2025

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI.**

DATE D'AFFICHAGE
11 mars 2025

EXCUSÉS : Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN, Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Anne JOSEPH donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur Didier PAPELOUX.
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	13
Présents	07
Votants	12

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE DE VILLERVILLE
LOT 3 : Espaces verts/mobilier
Modification de marché dit Avenant N°2

Monsieur Michel MARESCOT, Maire, informe le conseil municipal de ce qui suit.

Dans le cadre de la construction d'un ouvrage de confortement de la falaise de Villerville (14), les travaux de confortement de la falaise ont été répartis en 3 lots – Gros Œuvre - Voiries et Réseaux Divers - Espaces verts/Mobilier.

Pour le lot n°3 Espaces verts / mobilier, un contrat a été établi et notifié le 26 septembre 2022 à l'entreprise Oxalis.

Lieu d'exécution des travaux : VILLERVILLE
Le délai d'exécution des travaux était de 3 mois.

Rappel de la procédure antérieure
La procédure de passation utilisée est la **procédure formalisée**, sous forme d'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Déroulement de la procédure :

- Date d'envoi de l'avis de consultation : le 24 MARS 2022
- Organe de publication : OUEST FRANCE PAYS D'AUGE/profil acheteur de la commune (AWS)/BOAMP/JOUE
- Date limite de remise des offres : 20 MAI 2022 à 12h00
- CAO du 04/07/2022 (Attribution du marché)
- Délibération du Conseil Municipal du 04/07/2022 l'offre de la société Oxalis pour un montant global de 175 181.09€HT.

Notification du marché le 26/09/2022

Objet de la modification de marché N°2

Des adaptations du projet sont demandés à l'entreprise Oxalis dans le cadre de la construction de l'ouvrage de confortement de la falaise de Villerville.

Concernant les travaux préalables aux plantations

- Le process de réalisation et l'évolution du projet des jardinières par le lot 1 engendre un volume d'ouverture de fosses de plantation moins grand ainsi qu'un volume de terre végétale moins grand (prix 302 à 305).
- Afin de créer un accès stabilisé à la dalle béton conservée en bas du parc des graves, un volume complémentaire de mélange terre-pierre doit être mis en place (prix 306).
- L'évolution du projet des jardinières et le recul plus important que prévu en pied de falaise engendrent une augmentation des quantités de paillage en toile tissée bio (prix 308 et 309).

Concernant les travaux de plantations et de fournitures horticoles - accès de plain-pied

- En cours d'étude, le MOE et le titulaire du lot 1 ont demandé à ce que des plantes à crampons ne soient pas plantées au risque de dégrader le béton et réseau de drainage de la falaise. Les plantes grimpantes de type lierre sont donc remplacées par des plantes de type Jasmin (création du prix 403c) et afin d'accompagner le développement des plantes, des treillages en inox sont nécessaires à fixer sur la paroi en béton (création des prix 405 et 406).
- Des échanges complémentaires entre le MOE, l'entreprise et l'écologue ont pour conséquence de modifier légèrement la palette végétale (création de prix 401j à n et du prix 402i).
- La période de plantation proche de l'été engendre la modification du conditionnement des plantes pour assurer une meilleure reprise des végétaux. Certains végétaux seront finalement plantés en motte ou conteneur (prix nouveaux en plus-value 401e bis, 401g bis, 402c bis, 402f bis)
- L'entreprise ne trouvant pas l'ulex europeanus en 120-150, cette espèce sera plantée en dimensions 20/40 engendrant une moins-value (création du prix 401f bis).

Concernant les travaux de plantations et de fournitures horticoles - accès par cordistes

- En cours d'étude, le MOE et le titulaire du lot 1 ont demandé à ce que des plantes à crampons ne soient pas plantées au risque de dégrader le béton et réseau de drainage de la falaise. Les plantes grimpantes de type lierre sont donc remplacées par des plantes de type Jasmin (création du prix 503c).
- Des échanges complémentaires entre le MOE, l'entreprise et l'écologue ont pour conséquence de modifier légèrement la palette végétale (création de prix 501k à m).
- La période de plantation proche de l'été engendre la modification du conditionnement des plantes pour assurer une meilleure reprise des végétaux. Certains végétaux seront finalement plantés en motte ou conteneur (prix nouveaux en plus-value 501e bis, 501g bis)

Concernant les travaux de travaux de remise en état

La surface de remise en état hors zone humide est inférieure à la surface estimée (601b).

Concernant les travaux d'entretien pour une période d'un an (au-delà de la période de garantie)
Les quantités doivent être ajustées en fonction de l'évolution des plantations décrite précédemment.

Concernant les travaux de mobilier
Afin de réaliser des économies, les corbeilles sont modifiées (création des prix 804 et 806), les bancs de la placette également (création du prix 805) et les quantités ajustées (prix 801 à 803).

Les travaux supplémentaires et la période la plus propice pour réaliser ces travaux engendrent une prolongation de délais portant la fin des travaux au 28/03/2025.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 janvier 2025 et a émis un avis favorable à la conclusion d'une modification de marché N°2 au marché de travaux – lot 3 Espaces verts/Mobilier de la société Oxalis.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres portant sur la conclusion d'une modification de marché N°2 au marché de travaux – lot 3 Espaces verts/Mobilier de la société pour un montant de 2 814,51€ HT.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la modification de marché N°2 au marché de travaux – lot 3 Espaces verts/Mobilier de la société pour un montant de 2 814,51€ HT.

INSCRIT les crédits sur la ligne budgétaire N° 2181.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT